

AVIS AU PUBLIC

Règlement général de police de la commune de Junglinster.

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 19 septembre 2025 le conseil communal a adapté le règlement général de police de la commune de Junglinster.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



le secrétaire
Danièle Waterkeyn

